

DÉPARTEMENT DE TARN ET GARONNE
COMMUNE DE MEAUZAC

Maître de l'ouvrage



LES PARCS AMÉNAGEUR

2 Boulevard d'Arcole
31000 TOULOUSE

OPERATION

**PROJET DE LOTISSEMENT
« Le Domaine de Biresoleil »**

A22150	Programme des travaux	PA8-1
01/07/2022		
Version 2		
Architecte	 M G S ARCHITECTES	GAY-SOUSTELLE & autres Scop ARL d'architecture 93, faubourg LACAPELLE – 82000 MONTAUBAN Tél : 05 63 91 04 90 agence@mgs-architectes.com
Bureau d'Études VRD	 IRIS Bureau d'études VRD	BET IRIS INGENIERIE 18 RUE DU Sergent Vigné 31500 TOULOUSE Tél : 06 85 53 31 05 bl@iris-be.com

A - GENERALITES

Le présent programme des travaux et les plans techniques annexés définissent les travaux de viabilité du lotissement à usage d'habitations « Le Domaine de Biresoleil » à Meuzac (82).

Les travaux seront réalisés en une seule tranche.

Les surfaces, côtes, pentes et positions des ouvrages et branchements portées sur les plans sont données à titre indicatif. Le nombre des ouvrages est susceptible de varier en fonction des études techniques.

Les positions des entrées des parkings privés, des portails, des clôtures et des branchements ne pourront être déplacées qu'après l'accord du lotisseur sans modificatif de l'arrêté autorisant le lotissement.

B - DESCRIPTION DES TRAVAUX ET OUVRAGES PROJETES

D'une manière générale, les travaux seront réalisés conformément aux plans ci-annexés.

1-VOIRIE

Les voies seront réalisées conformément au plan Voirie-Espaces verts PA8-2 et aux profils en travers type PA8-3.

Les travaux se décomposent ainsi :

- * Etablissement de chaussée et d'accès aux parcelles comprenant :
 - Une fondation conforme à l'étude technique de 0,30 m d'épaisseur environ.
 - Une couche de base en grave concassée 0/20 de 0,15 m d'épaisseur.
 - Un revêtement enrobé 0/10 de 0,05m d'épaisseur.

- * Etablissement de trottoir comprenant :
 - Une fondation conforme à l'étude technique de 0,30 m d'épaisseur environ.
 - Une couche de base en grave concassée 0/20 de 0,15 m d'épaisseur.
 - Un revêtement enrobé 0/10 de 0,05m d'épaisseur.

Mise en place de bordures conformément au plan voirie PA8-2.

Le trottoir et la chaussée seront séparés par une bande de peinture.

Les constitutions de chaussée ci-dessus définies pourront être modifiées en fonction de l'étude d'exécution au profit d'une structure au moins équivalente. Le dossier d'exécution sera soumis à l'agrément des services techniques de la collectivité.

2-ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES

L'assainissement de la commune étant en système séparatif, les réseaux du lotissement sont traités suivant le même principe.

Les réseaux d'assainissement et les branchements du lotissement seront réalisés conformément au plan d'assainissement n° PA8-4.

2.1 EAUX USEES

Le réseau eaux usées sera réalisé conformément aux prescriptions du service concessionnaire.

Les rapports d'essais et plans de récolement seront fournis après réalisation des travaux.

Le réseau du lotissement sera raccordé sur le réseau existant situé à l'est de l'opération, sur la RD 72 Route de Barry d'Islemae. Un regard diamètre 1000 est en attente sur le terrain.

Les travaux comprennent :

- La fourniture et pose en tranchée de canalisations Ø 200 mm et Ø 160 mm en PVC-SN8.
- La construction de regards circulaires en béton Ø 1000 mm.

- La construction de regards de branchements particuliers d'eaux usées en PVC Ø 315 mm ou similaire.

2.2 EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales de la voirie ruissèleront vers la noue bordant la chaussée, celles des parcelles seront collectées et raccordées à un drain qui cheminera sous les noues longeant la voie et sous le bassin de rétention végétalisé, et seront rejetées après régulation au fossé existant au nord-ouest de l'opération, sur la voie communale 6 Chemin de Baré, conformément à l'étude hydraulique.

Les noues et le bassin fonctionneront par remplissage vidange, au moyen de grilles positionnées en fond des ouvrages et raccordées au drain.

Un dossier déclaration loi sur l'eau sera déposé auprès du service police de l'eau de la DDT.

Les travaux comprennent :

- La fourniture et pose en tranchée de canalisations et de drains de diamètre conforme à l'étude hydraulique.
- La construction d'avaloir à grille en fond de noues et de bassin
- La construction de regards circulaires en béton Ø 1000 mm.
- La construction de regards de branchements particuliers d'eaux pluviales en PVC Ø 400 mm ou similaire.

3- EAU POTABLE - DEFENSE INCENDIE

Le réseau sera réalisé conformément au plan PA8-5 et aux prescriptions du service concessionnaire.

Les travaux se décomposent ainsi :

- Fourniture et pose de canalisations PVC de diamètre Ø 125, 75 ou 63mm.
- Raccordement au réseau situé sur la conduite en acier DN125 existante sur la RD 72 Route de Barry d'Islemade.
- Fourniture et pose de branchements particuliers comprenant un robinet d'arrêt avec bouche à clef, une canalisation en polyéthylène Ø 25 mm et une niche compteur

La défense incendie sera assurée par un poteau mis en place sur le lotissement devant le lot 6.

Sa position figure au plan PA8-5.

4- ELECTRICITE - ECLAIRAGE PUBLIC

Les réseaux seront réalisés conformément au plan PA8-5 et aux prescriptions du concessionnaire.

Le réseau de distribution d'énergie électrique aura pour origine le poste transformateur HTA/BT existant sur le terrain, en bordure de la voie communale n°6 Chemin de Baré.

Le réseau d'éclairage sera raccordé à un coffret de commande avec horloge.

Le réseau de desserte sera réalisé par le Syndicat Départemental d'Electricité du Tarn et Garonne.

4.1 ELECTRICITE

Les travaux d'électricité comporteront :

- La mise en place des câbles souterrains posés en tranchées communes.
- La fourniture et pose des coffrets de branchement sur socle équipés de coupe circuit.

4.2 ECLAIRAGE PUBLIC

Les travaux d'éclairage publics comporteront :

- La mise en place des câbles souterrains posés en tranchées communes,
- La fourniture et pose de candélabres en acier galvanisé de 4 m de hauteur avec porte ventilée, surmontés de lanterne type Kazu de chez Comatelec ou similaire, équipés de lampes LED ou tout autre type de candélabre agréé par les services techniques de la collectivité.
- La mise à la terre des installations d'éclairage par câblette cuivre ou piquet de terre.

- Le raccordement au coffret d'éclairage public à mettre en place.
- La fourniture d'un rapport de contrôle de l'éclairage rédigé par un organisme après la réalisation des travaux.

5- TELECOMMUNICATION

Le réseau sera réalisé conformément au plan PA8-5 et aux prescriptions du concessionnaire.

Le réseau de gaines téléphoniques aura pour origine le réseau téléphonique existant sur la RD72 Route de Barry d'Islemade.

Les travaux se décomposeront ainsi :

- Mise en place de canalisation en souterrain en tranchées communes PVC 42/45 mm de distribution et PVC 25/28 mm pour les branchements.
- Confection de chambres de tirage L1T et L2T.
- Fourniture et pose de regards de branchement de dimensions intérieures 0,30 m x 0,30 m environ

6 – AMENAGEMENT PAYSAGER

Les espaces verts seront réalisés conformément au plan Voirie Espaces verts n° PA8-2.

Les travaux se décomposeront ainsi :

- Plantations d'arbres à répartir le long des voies de circulation de type érables champêtres, frênes communs et micocouliers. (calibre 10 / 12 cm) ou tout autre type d'essences agréées par les services techniques de la collectivité
- Engazonnement (type prairie)

7 – ORDURES MENAGERES

Un point de collecte sera créé en bordure de la voie du lotissement, au carrefour avec la voie communale n°6 dite Chemin de Barré.

Il sera constitué d'une dalle béton 12m x 2,5m avec sur 3 côtés des panneaux bois hauteur 1,40m.

Une bordure béton sera posée en arrière de la dalle pour protéger les panneaux.